



# Formation de cadres éducateurs 1 Comité Régional d'Esgrime du Grand Est Année 2023 - 2024

## Rappel des textes

L'éducateur fédéral exerce bénévolement et en autonomie sous certaines conditions. Il est un enseignant capable de soutenir les actions du diplômé d'État.

### **Missions**

- Conduire une action éducative avec un groupe.
- Effectuer une démarche collective de perfectionnement à une arme.
- Participer à la vie du club.

### **La formation**

**Durée** : 100 heures dont 60 heures avec le comité régional et 40 heures en club.

### **Contenu de la formation**

**Module de compétences 4** : perfectionnement de différents publics à une arme

**Module de compétences 5** : s'impliquer dans le fonctionnement du club

**Module de compétences 6** : conduire une action éducative et promotionnelle de son activité

### **Conditions d'accès**

- Être licencié(e) à la Fédération Française d'Esgrime pour la saison en cours
- Être titulaire du diplôme d'animateur en esgrime
- Être arbitre départemental à une arme conventionnelle
- Être inscrit dans un cursus d'arbitre régional

### **Organisation de l'année de formation**

Les stages de formation d'une durée totale de 60h seront dispensés par le comité régional d'esgrime du Grand Est. Pour s'inscrire, les candidats doivent répondre aux **conditions requises** précisées dans le document correspondant en pj et se faire connaître auprès du secrétariat du comité avant le 15 octobre 2023. L'inscription sera validée à réception d'un chèque d'un montant de 120 euros à l'ordre du Comité Régional d'Esgrime du Grand Est ou d'une copie du récépissé de l'ordre de virement correspondant. Le déplacement, l'hébergement et la restauration sont à la charge des stagiaires. Le candidat s'engage à suivre l'intégralité des stages de formation et à se présenter aux évaluations.

L'année de formation sera organisée en deux modules :

- Un module de formation d'une durée minimale de 60h conduit par l'équipe technique régionale
- Un module de mise en situation d'une durée de 40h conduit par le tuteur (Maître d'Armes du club)

**Des notes d'organisation spécifiques seront adressées précisant le lieu exact.**

***Calendrier : 3 stages de 3 jours***

Stage 1 : 23-24-25 octobre 2023 : Châlons

Stage 2 : 3-4-5 janvier 2024 : Châlons

Stage 3 : 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2024 à Troyes

Le livret de formation sera remis aux stagiaires lors de la première journée de stage

**Le candidat devra adresser au secrétariat du comité pour le 31 mars 2024 au plus tard :**

- **Son rapport de stage faisant état de son activité au sein du club.**
- **Son livret de formation complété par son tuteur.**

**Le rapport de stage présente le club (organisation, locaux, activités...), la place qu'occupe le stagiaire dans le club, les responsabilités qui lui sont confiées, les caractéristiques du public (nombre, âge, niveau), les séances (fiches pédagogiques, bilans de séances, bilan de cycle, appréciations du tuteur). Il peut être illustré et complété par toute information jugée nécessaire. Ce document sera impérativement signé par le président du club et par le maître d'armes.**

Matériel nécessaire :

- Papier / stylo
- Matériel d'escrime complet
- Plastron si possibilité de s'en procurer un

***Adresse***

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Comité Régional d'Escrime du Grand Est

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE